La concertation autour des Coteaux du Var à Saint-Jeannet





Vous trouverez ici les premières informations utiles pour participer à la concertation ouverte depuis le 15 septembre 2016 sur le projet des Coteaux du Var à Saint-Jeannet.

Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à participer aux réunions publiques, à vous informer, ou à livrer votre point de vue sur les registres mis à votre disposition à la mairie, à la Métropole Nice Côte d'Azur ou à l'Établissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var (adresses dans l'encadré ci-contre).

UN PROJET À SAINT-JEANNET : POURQUOI ?

Ce projet vise à proposer aux saint-jeannois une offre nouvelle de logements, en accession à la propriété et en locatif, notamment à destination des jeunes et des actifs. Son objectif est aussi de répondre aux besoins de mixité par la construction de logements qui manquent dans la commune.

Porte des Baous, Saint-Jeannet se doit aussi d'être éco-exemplaire dans ses projets. Respect du cadre naturel, gestion vertueuse de l'eau, protection des paysages, et principes de construction durable, sont des qualités attendues pour l'opération. Le regard d'un paysagiste reconnu tel qu'Alfred Peter garantira la préservation d'un environnement exceptionnel.



UN PROJET COMMUNAL : AVEC QUEL PARTENAIRE PUBLIC ?

La commune s'appuie, à travers un protocole, sur l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Éco-Vallée Plaine du Var pour étudier et réaliser en concertation le projet des Coteaux du Var.

C'est pourquoi l'EPA, en tant que maître d'ouvrage, a arrêté les enjeux et les modalités de la concertation. Cette concertation, conforme aux souhaits des élus de Saint-Jeannet et aux engagements de l'EPA de mener une consultation exemplaire, permettra de mettre les citoyens au centre du processus de conception de l'opération.

UNE CONCERTATION : DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Tous les sujets liés à l'opération peuvent être abordés par les habitants. La concertation doit permettre notamment de préciser les apports du projet à la vie communale, de prendre en compte les besoins des acteurs économiques et publics en tant que partenaires du programme, de détailler les impératifs environnementaux et sociaux attendus dans cette opération publique conduite sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté*.

Ces échanges seront à l'origine de l'élaboration d'un projet concerté qui vous sera présenté dans la deuxième phase de la concertation.

QUELS OUTILS À VOTRE DISPOSITION ?

La concertation légale permet d'associer pendant toute la durée d'élaboration du projet de ZAC, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Ils auront la possibilité de formuler des avis et/ou propositions. Cette concertation est préalable à la création de la ZAC et concomitante avec les études de faisabilité du projet. Les concepteurs mobilisés, autour du paysagiste-urbaniste Alfred Peter, se nourriront des remarques faites au cours de ces échanges ainsi que des études techniques pour proposer un programme réaliste et qualitatif.

L'information les différents rendez-vous sont annoncés dans la presse locale et sur les sites Internet de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var** et de la commune de Saint-Jeannet***. La mairie accueille une exposition sur le projet où vous retrouverez les présentes fiches d'information.

Une exposition mobile sera présentée sur le territoire de la commune.



Les réunions publiques se tiendront à Saint-Jeannet.

Les registres mis à votre disposition à la mairie de Saint-Jeannet, à la Métropole et à l'EPA Éco-Vallée plaine du Var, vous permettront de faire vos observations aux heures d'ouverture au public.

- Mairie de Saint-Jeannet : rue du Château à Saint-Jeannet
- Métropole Nice Côte d'Azur et EPA Éco-Vallée plaine du Var : immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais à Nice (à l'accueil pour la Métropole et au 4e étage pour l'EPA)

** Zone d'Aménagement Concerté : la ZAC (art L. 311-1 du code de l'urbanisme) est une opération qui résulte de l'initiative publique et qui est mise en œuvre en deux phases : dossiers de création puis de réalisation. Saint-Jeannet a choisi de s'associer à l'Etablissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var pour réaliser l'aménagement et l'équipement de ce projet. Le périmètre, le programme des constructions et des équipements et le bilan financier prévisionnel sont établis au cours de ces procédures. La concertation est un préalable à la création de la ZAC.*
*** www.ecovallee-plaineduvar.fr *** www.saintjeannet.com*

LA CONCERTATION SUR LES COTEAUX DU VAR : QUEL CALENDRIER PRÉVISIONNEL ?

4e trimestre 2016

- Ouverture de la concertation publique le 15 septembre 2016
- Exposition à la mairie
- Fiche d'information (à la mairie sur le site internet de la commune et de l'EPA)
- Réunion publique avec les habitants sur le programme du projet
- Études topographiques, de biodiversité, de sols… et élaboration technique du projet par l'équipe d'étude

Ouverte le 15 septembre 2016, la concertation permet d'intégrer la mise à disposition du dossier d'étude d'impact et des avis requis prévus début 2017 (article L103-4 du code de l'urbanisme).

Fin 2016 – début 2017

- Étude d'impact du projet sur l'environnement et mesures d'accompagnement
- Réunion publique sur le projet avec les habitants
- Avis de l'Autorité Environnementale et de la Métropole
- Adaptation du projet

1er semestre 2017

- Clôture de la concertation et collecte des avis des registres
- Bilan de la concertation
- Présentation du bilan aux élus de la commune et au Conseil d'Administration de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var

